



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 19 mars 2026

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Problème score & FMI

*Reports/Modifications

*Situation Financière

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Seniors	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U18	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U16	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité CDM	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Vétérans	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité +45 ANS	¼ de Finale	½ Finale

Date de jeu :	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U15	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U14	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U14	¼ de Finale	½ Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h. amende prévue à l'annexe 2.- 50€

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

53622661	14/03/26	U14	D1	MEAUX CS 22	CHELLES 21	50€
Score transmis par le club de Meaux CS : 2-0						
16/03/2026 – 1 ^{er} Courriel du club de Meaux CS nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise						
16/03/2026 – 2 ^e Courriel du club de Meaux, avec en pièce jointe une feuille de match papier, celle-ci étant incomplète, la partie du club de Chelles n'étant pas rempli						
Rappel Règlementaire,						
Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :						
• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, • puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).						
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.						
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier .						
16/03/2026 – 3 ^e Courriel du club de Meaux avec photos des joueurs composant les 2 équipes						
18/03/2026 – réception du rapport du délégué officiel, indiquant le score 2 – 0 ainsi que les faits disciplinaires						
19/03/2026 – réception des photos des joueurs composant les 2 équipes transmis par le délégué officiel						
Considérant que le club de Meaux CS a transmis les éléments demandés						
Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements						

53547952	14/03/26	U14	D2C	PONTHIERRY 21	MORMANT FC 21	50€
Score transmis par le club de Ponthierry ainsi que l'arbitre officiel : 2 -0						
17/03/2026 –Courriel du club de Ponthierry nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise						
Rappel Règlementaire,						
Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :						
• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, • puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).						
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.						
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier .						
Dans cette situation, La Commission demande au club de Ponthierry donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :						
• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, • puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).						

54687800	15/03/26	VETERANS	D4C	OL LOING 31	LE MEE 32	50€
Score transmis par le club de Ol Loing : 10-2						
17/03/2026 –Courriel du club de Ol Loing nous informant que la FMI n'avait pas pu être transmise						
Rappel Règlementaire,						
Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :						
• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, • puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).						
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.						
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier .						
Dans cette situation, La Commission demande au club de Ol Loing donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :						
• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation, • puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).						

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Coupe – Match sans date

MATCH 55513096 VAL D'EUROPE 35 – NANTEUIL 35 COUPE 77 +45 ANS

Considérant que suite à la décision la Commission Statuts et Règlements du 10/03/2026 publié le 13/03/2026.

« MATCH 55513096 VAL D'EUROPE 35 – NANTEUIL 35 COUPE 77 +45 ANS 08/03/2026

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à inverser et à jouer, transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5 »

Considérant que le tour suivant de la Coupe (1/4 finale) étant programmé le **19/04/2026**, la rencontre doit impérativement être jouée **au plus tard le 05/04/2026**, afin de respecter un délai suffisant entre les deux tours.

Après examen des calendriers respectifs des deux équipes,

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **19/03/2026** et le **05/04/2026**,

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 03/04/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

Considérant que le club de Nanteuil a transmis les propositions de dates suivantes

- 25/03/2026 à 20h30
- 26/03/2026 à 20h30
- 01/04/2026 à 20h30
- 02/04/2026 à 20h30

En attente de l'accord de Val d'Europe

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 25/03/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

MATCH 55513146 AFPO 31 – CLAYE SOUILLY 31 COUPE 77 VETERANS

Considérant que suite à la décision la Commission Statuts et Règlements du 10/03/2026 publié le 13/03/2026.

« MATCH 55513146 AFPO 31 – CLAYE SOUILLY 31 COUPE 77 VETERANS 08/03/2026

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à inverser et à jouer, transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5»

Considérant que le tour suivant de la Coupe (1/4 finale) étant programmé le **19/04/2026**, la rencontre doit impérativement être jouée **au plus tard le 05/04/2026**, afin de respecter un délai suffisant entre les deux tours.

Après examen des calendriers respectifs des deux équipes,

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **19/03/2026** et le **05/04/2026**,

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 03/04/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 25/03/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

MATCH 55568149 BRIE EST FC 31 – PONTIERRY 31 COUPE 77 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat **D1 Vétérans**, composé de 13 équipes et nécessitant l'ajout de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates initialement réservées à la Coupe,

Considérant qu'à la date du **19/04/2026**, correspondant au **4^e tour (1/8^e de finale)** de la Coupe 77 Vétérans, l'équipe de FC Brie Est 31 doit disputer une rencontre de championnat en retard (**Fontenay 31 – Brie Est 31**),

Pour l'ensemble de ces raisons, la rencontre mentionnée en référence **ne peut être maintenue à la date initialement prévue.**

Le tour suivant de la Coupe (1/2 finale) étant programmé le **14/05/2026**, la rencontre doit impérativement être jouée **au plus tard le 29/04/2026**, afin de respecter un délai suffisant entre les deux tours.

Après examen des calendriers respectifs des deux équipes,

Considérant qu'**aucune date libre commune** n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **19/03/2026** et le **29/04/2026**,

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 29/04/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 21/04/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Championnat - Match sans date

MATCH 54938992 BRIE EST FC 31 – COLLEGIEN 31 D1 VETERANS

Compte tenu du calendrier du championnat D1 Vétérans, composé de 13 équipes, nécessitant la planification de journées supplémentaires sur les dates de matchs remis ainsi que sur les dates réservées à la Coupe,

Considérant les nombreux reports de match impactant le calendrier de l'équipe Brie Est FC 31,

Considérant qu'aucune date libre commune n'est disponible pour planifier cette rencontre entre le **01/03/2026** et le **08/05/2026**,

Considérant qu'à ce stade la date du 14/05/2025 ne pourra être choisie, celle-ci étant pour le moment réservé en cas de problèmes sur les dernières journées.

Par conséquent, nous informons les 2 clubs que la rencontre devra être disputée en semaine, la date limite de jeu étant fixée au 06/05/2026.

Il appartient désormais aux deux clubs de convenir d'une nouvelle date.

En l'absence de proposition suivie d'un accord entre les deux clubs **au plus tard le 29/04/2026**, la date de la rencontre sera fixée par le District.

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COUNTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de

COUNTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

+Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026 (demande refusée)

+Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 31/01/2026 (demande refusée)

Considérant que les équipes de Courtry Academie 21 et de Briard SC 22 ont respectivement déjà une rencontre le 07/02/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

23/01/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/02/2026 à 15H00 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC

MATCH 54704458 AFPO 1 – MEAUX CS ACADEMY 2 U15 D2A du 21/03/2026

19/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **AFPO** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Date de la demande : jeudi 19/03/2026 à 11h34

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MEAUX CS ACADEMY

MATCH 54686666 FC MUSCLE 5 – MITRY OURCQ PTG 5 CDM D2A du 22/03/2026

19/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FC MUSCLE** pour disputer la rencontre à 10h15 au lieu de 11h15

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Date de la demande : jeudi 19/03/2026 à 07h45

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MITRY OURCQ PTG

MATCH 53550036 TORCY 21 – BUSSY 22 U16 D2A du 22/03/2026

18/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Date de la demande : Mercredi 18/03/2026 à 11h12

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BUSSY

MATCH 53540439 FONTAINEBLEAU 1 – CHELLES 1 SENIORS D1 du 22/03/2026

17/03/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 15h00

Demande refusée par le club de Chelles

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Date de la demande : Mardi 17/03/2026 à 20h19

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

MATCH 53541019 OZOIR FC 2 – COUNTRY ACADEMIE 1 SENIORS D2B du 22/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 22/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR FC

MATCH 54697597 PONTIERRY 1 – VILLIERS ST G. 1 SENIORS D3D du 22/02/2026

12/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **FC VILLIERS** pour disputer la rencontre à Villiers St Georges au lieu de St Fargeau Pontierry

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY

Week-end du 28 et 29 mars 2026

MATCH 53547962 CPSP 21 – VAUX ROCHETTE 21 U14 D2C du 28/03/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 28/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP

MATCH 54706568 GATINAIS VL 22 – GRANDE PAROISSE 21 U14 D4F du 28/03/2026

18/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h30

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Horaire demandé entre 13h00 et 17h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRANDE PAROISSE

MATCH 53541019 COUNTRY ACADEMIE 1 – NANGIS 1 SENIORS D2B du 29/03/2026

12/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 29/03/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS

Week-end du 04 et 05 avril 2026

MATCH 54704436 ST SOUPPLETS 21 – BRIE FC 21 U15 D2A du 04/04/2026

03/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST SOUPPLETS** pour disputer la rencontre le 25/04/2026 au lieu du 04/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIE FC

MATCH 55512995 VAIRES 2 – ENT CSD/OTHIS/ST PAT. 2 COUPE COMITE U15 du 04/04/2026

24/02/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 07/03/2026 à 17h30 au lieu du 04/04/2026 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT CSD/OTHIS/ST PAT.

MATCH 53546123 NANGIS 1 – CHELLES 2 VETERANS D3B du 05/04/2026

02/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à Chelles au lieu de Nangis

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE NANGIS

MATCH 53546349 CRISENOY 31 - GATINAIS VL 31 VETERANS D3C du 05/04/2026

02/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 01/05/2026 au lieu du 05/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CRISENOY

MATCH 54685864 ST MARD 21 -VILLEPARISIS 22 U18 D3A du 05/04/2026

17/03/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre le 12/04/2026 à 13h30 au lieu du 05/04/2026 à 13h15

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VILLEPARISIS

MATCH 53540954 ST THIBAUT FC 1 – CHAMPS AS SENIORS D2B du 05/04/2026

15/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST THIBAUT FC** pour disputer la rencontre le 19/04/2026 au lieu du 05/04/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHAMPS AS

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 53547658 VILLEPARISIS 21 – MEAUX CS ACADEMY 23 U14 D2A du 11/04/2026

17/03/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 09/04/2026 à 18h45 au lieu du 11/04/2026 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MEAUX CS ACADEMY

MATCH 53546149 GRETZ 31 -CESSON 31 VETERANS D3B du 12/03/2026

18/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON** pour disputer la rencontre le 05/04/2026 au lieu du 12/04/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE GRETZ

Week-end du 18 et 19 avril 2026

MATCH 55567978 VILLENNOY 35 – ENT FERR/CROISS 35 COUPE 77 +45 ANS du 19/04/2026

17/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLENNOY** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 19/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERRIERES

Week-end du 25 et 26 avril 2026

MATCH 54706544 GATINAIS VL 22 – OL LOING 22 U14 D4F du 25/04/2026

02/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 au lieu du 25/04/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL.LOING

MATCH 54687629 MOUROUT 31 – MORMANT FC 33 VETERANS D4B du 26/04/2026

16/03/2026-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre à Mormant au lieu de Mouroux

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MOUROUT

MATCH 54696352 VAIRES 77 23 – PLAINE/CLAYE 24 U16 D3B du 26/04/2026

12/03/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 10/05/2026 au lieu du 26/04/2026

L'équipe de Plaine/Claye 24 ayant déjà une rencontre le 10/05/2026

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Vendredi 01 mai 2026

MATCH 54938960 BRIE EST FC 31 – FONTENAY TRES. 31 D1 VETERANS DU 01/05/2026

16/03/2026-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **FC BRIE EST** pour disputer la rencontre le 02/04/2026 à 20h30 au lieu du 01/05/2026 à 9h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE FONTENAY TRESIGNY

Week-end du 02 et 03 mai 2026

MATCH 54687781 CPSP 31 – MONTEREAU 31 VETERANS D4C du 03/05/2026

10/02/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre le 26/04/2026 au lieu du 03/05/2026

La nouvelle date du 26/04/2026 n'étant plus disponible pour le club recevant, cette demande ne pourra pas aboutir.

Week-end du 09 et 10 mai 2026

Club de SERVON :

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Match n°53540468 Servon 1 – Senart Moissy 2 Seniors D1 du 10/05/2026

Considérant que l'équipe Seniors 1 de Servon bénéficie d'un horaire spécifique pour la saison (15h30 au lieu de 15h00),

Considérant l'application stricte de l'article 10.5 du RSG, l'horaire de la rencontre Seniors D1 doit être ajusté afin de respecter l'horaire officiel, soit 15h00 au lieu de 15h30.

Ajustements des rencontres précédant le match Seniors D1

1. **Match n°53696653 – Servon 21 / Melun FC 21 – U16 D3D**

Considérant la nécessité de respecter l'enchaînement des rencontres sur les installations, L'horaire est modifié à 13h00 au lieu de 13h30

2. **Match n°53545352 – Servon 31 / Nanteuil 31 – Vétérans D2B**

Considérant la même contrainte organisationnelle,

L'horaire est modifié à 11h00 au lieu de 11h15.

La Commission acte la reprogrammation des trois rencontres mentionnées ci-dessus.

Les nouveaux horaires sont désormais validés et effectifs.

MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Pontierry

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY**

ACADEMIE pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 54704751 SENART M. 2 – BOIS LE ROI 1 U15 D2C DU 16/05/2026

16/03/2026-Demande de modification de date par courriel du club de **SENART M.** pour disputer la rencontre le 11/04/2026 au lieu du 16/05/2026

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BOIS LE ROI

MATCH 53546160 CHATELET 31 – CESSON VSD 31 VETERANS D3B du 17/05/2026

14/03/2026-Demande de modification de date d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 20h00 au lieu du 17/05/2026 à 09h30

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS
DISTRICT

Considérant que lors de sa réunion du **09/12/2025**, le **Bureau du Comité Directeur du District** a entériné le **déclenchement du Relevé n°55 avec la planification**, ci-après :

- **édition du relevé le 15/12/2025**

- **échéance de paiement fixée au 05/01/2026**

- **limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le 16/01/2026 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 29/01/2026 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 15/12/2025, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 17/01/2026.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 17/01/2026 par le District.

CLUB DE BOIS LE ROI (524239) :

Situation non régularisée au 19/03/2026

SENIORS D3E

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'entre le 13/03/2026 et le 19/03/2026, le club n'avait pas régularisé sa situation,

Considérant que l'équipe Seniors 1 a eu 1 match programmé sur cette période :

- 15/03/2026 Lieusaint 1 - Bois le Roi 1

- La Commission,

Fait application de la décision du Comité Directeur du District du 29/01/2026 et retire 1 point ferme au classement 2025/2026 à l'équipe de **BOIS LE ROI 1** évoluant en **SENIORS D3E**.

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
FCR 35	VET+45	C	57 €
MOUROUX 5	CDM	D2 A	57 €
NANTEUIL 21	U18	D2 A	57 €
FCE USL 1	U15	D2 C	57 €
MOUROUX 21	U14	D4 C	57 €
VERNEUIL L'ETANG 21	U14	D4 F	57 €
SERVON 3	SENIORS	D3 D	57 €
CHAMPS AS 2	SENIORS	D4 A	57 €
CHAMPENOIS MAM 21	U18	D3 C	57 €